Rome, 2 juin 1990

Monsieur le Conseiller federal J.-P. Delamuraz

## Copie:

- Secretariat du Chef du DFAE
- Secretaire d'Etat DFAE
- Division politique I
- Service economique et financier
- Direction du droit international public
- Office federal de la pelice (Prof. Jacot-Guillarmod) /justice
- BIGA
- Office federal de l'agriculture
- Office federal de l'aviation civile
- BAWI/IB: Blf, Jek, Ari, Pur, Gir, Kel, Bal, Zos, Nag, Col, Sal, Bau, Pel

## via Radio-D/C à:

- Mission suisse Bruxelles
- Delegations suisses Geneve et Paris
- Representation suisse Strasbourg
- Ambassades de Suisse Athenes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin, Madrid, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Paris, Helsinki, Oslo, Stockholm, Vienne, Tokio, Washinton

Espace economique europeen: entretiens a Rome

En marge de la Conference ministerielle Eureka, j'ai eu l'occasion avec les Ambassadeurs Pometta et Kellenberger et M. Rita, d'avoir un entretien avec le Senateur Claudio Vitalone, Secretaire d'Etat aux Affaires etrangeres, et une seance de travail avec M. Raniero Vanni d'Archirafi, Ambassadeur d'Italie et Directeur general des Affaires economiques. Les deux entretiens, empreintes d'une grande civilite, ont ete aussi amicaux que constructifs et ont fait ressortir une attitude plus pragmatique que celle de la Commission. Les deux situent l'EEE dans le contexte de l'architecture europeenne et lui prete de ce fait un caractere d'urgence.

1. Entretien avec le Senateur Vitalone Le senateur Vitalone, responsable du dossier communautaire et, des relations avec les autres pays europeens et ami intime de M. Andreotti, m'a dit la vive satisfaction du president du Conseil pour sa recente visite en Suisse.

M. Vitalone sortait d'un entretien entre celui-ci et M. Mock. Il a souligne la rapidite des changements



intervenus en Europe. Le concept communautaire de ne pas s'elargir avant l'accomplissement du marche interieur est en pratique deja depasse par l'unification allemande. Selon lui on ne peut exclure que l'adhesion de l'Autriche se realise plus vite que prevue a l'origine.

Les Italiens sont a la recherche serieuse d'elements contribuant a stabiliser la situation dans les pays de l'Est. "Apres la victoire pacifique nous avons deux ans pour organiser la nouvelle paix." A ce titre mon interlocuteur etait tres interesse par notre concept de renforcer par etapes, mais sur des bases realistes les relations commerciales entre l'AELE et les pays de l'Europe centrale (cf. reponse au Conseiller national J.-S. Eggly).

Il a d'ailleurs fait un lien direct entre cette problematique et la necessite de conclure rapidement un accord sur l'EEE. Je n'exclue pas que ces considerations pourraient amener Rome a une attitude plus flexible dans nos negotiations avecla CE.

Quant a moi, j'ai clairement indique a mon collegue que nous apprecions l'approche dynamique, constructive et pragmatique de la presidence italienne, mais que pour nous la qualite de l'accord prime la rapidite de sa conclusion.

M. Vitalone s'est explicitement felicite du fait que la presidence italienne a la CE coincide avec celle de la Suisse a l'AELE. Il semble conscient que nos relations intenses et la bonne connaissance reciproque sont la meilleure base pour resoudre les problemes de fond.

Dans ce contexte il est revenu sur l'idee de creer un groupe de contact informel entre la Suisse, l'Italie et l'Autriche. Je lui ai fait remarquer qu'il faudra eviter tout malentendu aupres de nos partenaires. De notre cote l'association de l'Autriche a de tels contacts peut se justifier dans la mesure ou Vienne exercera la vice-presidence durant le 2eme semestre.

J'ai ete frappe par la reaction de Vitalone qui ne veut attribuer trop de poids aux susceptibilites de la Commission. Il n'a pas cache une certaine irritation a l'egard des lourdeurs bureaucratiques de cette derniere dont il conteste par ailleurs nullement les competences. En tant que parlementaire, il est neanmoins sensible au probleme du deficit democratique de la CE et plaide pour plus d'impulsions politiques de la part des Etats-membres

pour regler les problemes urgents en Europe.

En conclusion il a manifeste la plus grande disponibilite de l'Italie pour avoir dans les prochains six mois des contacts reguliers mais informels avec la Suisse.

- 2. Entretien avec l'Ambassadeur Vanni d'Archirafi a) Archirafi voit l'EEE comme une superassociation stabilsant une situation intermediaire entre l'adhesion et une association classique. Vu l'urgence du dossier, il n'exclue pas une formule de type "accord global" qui definirait le champ d'application et les institutions, mais laisserait encore ouvert des domaines particulierement complexes tel l'agriculture et la peche. Le traite aurait donc un caractere evolutif sans pour autant etre un mini-accord de type Luxembourg plus. J'ai presente la position AELE a ce sujet, tel que convenue avant hier au niveau ministeriel a Paris.
  - b) J'ai ensuite concentre l'entretien sur la necessite ineluctable d'avoir des procedures qui empechent les faits accomplis. Je crois que le message a passe. L'Italie met en tout cas beaucoup de poids sur le decision shaping, de preference meme a 19.
  - c) Le dogme des deux pilliers est difficile a combattre si ce n'est avec l'argument qu'un probleme surgissant entre l'Italie et la Suisse ne saurait etre regle ni par l'un ni par l'autre organe de surveillance. J'ai eu l'impression que peu de reflexions a ete consacre a ce probleme, surtout en matiere cartellaire.
  - d) Une fois de plus, j'ai fait l'experience de "l'inconcevabilite", pour un communautaire, d'un droit international public "au dessus" du droit communautaire. C'est probablement du au fait que pour un Etat membre le droit supreme constitue le droit communautaire de sorte que ce dernier peut, a la limite, seulement etre "etendu" a des tiers. Que la Communaute en tant que telle soit un sujet de droit international public "comme un autre" est difficilement acceptable car "cet autre" aurait ainsi une qualite de souverainete plus marquee qu'un Etat membre. C'est dans cet ordre d'idees, dans ce dernier refus instinctif d'accepter (acceptable car souverainete qu'implique l'adhesion, que reside le caractere au fond hybride du decision making et de l'article 35 de l'accord assurances.

- e) C'est ainsi que mon interlocuteur songe a un processus legislatif concerte de part et d'autre qui serait introduit de maniere autonome sur quoi le droit commun se reduirait a une decision commune portant sur la reconnaissance mutuelle des regimes periodiques. Bien qu'une telle solution soit moins systematique pour les puristes de l'applicabilite directe, elle est neanmoins interessante, car elle permettrait, le cas echeant, plus de flexibilite, laisserait intacte les procedures parlementaires et viendrait a la rencontre des dualistes nordiques.
- f) A ce stade de la discussion j'ai introduit la requete que l'autonomie requise par la Communaute se ferait, le cas echeant, sur une base de reciprocite ce qui impliquerait, de notre cote, l'autonomie des procedures parlementaires. Cette consequence ayant ete accepte, j'ai ajoute que ceci impliquerait le risque que l'un ou l'autre parlement refuse la decision qui lui est soumise pour approbation, sur quoi j'ai tire la consequence de la necessite de prevoir un opting out individuel. Ceci ne fut pas ouvertement conteste ...
  - g) Une longue discussion se declencha ensuite sur les exceptions, la Commission ayant eu vent d'un livre de 58 pages d'exceptions. J'ai d'abord explique la difference qualitative entre une adhesion et un EEE. S'il n'y a pas d'exceptions il n'ya pas des raisons de ne pas adherer.

J'ai ensuite explique les 4 categories de "difficultes", a savoir:

- transitional solutions
- higher level of protection (EFTA-acquis)
- solutions speciales a negocier
- exceptions

Beaucoup d'exceptions peuvent etre reglees par des solutions speciales a negocier, telles que la reconnaissance reciproque, des solutions quantitatives et j'en passe. Cette explication semble avoir calme les esprits.

3. Problemes bilateraux J'ai saisi cette occasion pour aborder, en remettant des aide-memoires, les problemes suivants:

Enregistrement et prix des produits pharmaceutiques
 Evaluation morphologique de bovins reproducteurs de la race brune exportes vers l'Italie au titre de l'exemption tarifaire.

- Restriction des contrôles aeriens par Milan des vols au depart ou a destination de Agno/Lugano.
- Adaptaption des accords bilateurax aux competences

communautaires.

Je tiens a remercier Mme l'Ambassadeur Pometta et son equipe de l'excellente preparation de cette courte visite.

F. Blankart